



# Dates à retenir en 2022

Certaines de ces dates sont données sous réserve et sont susceptibles d'être modifiées

Du **jeudi 20 janvier** au **samedi 19 février** : Recensement de la population

**Samedi 2 avril** : Repas communal réunissant nos aînés, les personnels communaux, les jeunes du CMJ et les élus

**Dimanche 10 avril** : 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle

**Dimanche 24 avril** : 2<sup>d</sup> tour de l'élection présidentielle

**Samedi 14 mai** : Journée citoyenne organisée par la commission Cadre de vie Patrimoine

**Dimanche 8 mai** : Commémoration de l'armistice de la 2<sup>de</sup> Guerre Mondiale (Cérémonie regroupant les communes de Villaroux, Planaise, Saint Pierre de Soucy et La Chavanne)

**Samedi 11 juin** : Vide grenier organisé par les bénévoles du Téléthon et l'association La Chavan'aise

**Dimanche 12 juin** : 1<sup>er</sup> tour des élections législatives

**Dimanche 19 juin** : 2<sup>d</sup> tour des élections législatives

**Jeudi 25 août** : Commémoration en hommage à Guy Gelon, organisée par le « Souvenir Français » devant la stèle de Guy Gelon, place de l'église

**Vendredi 11 novembre** : Commémoration de l'Armistice de la 1<sup>re</sup> Guerre Mondiale et hommage à tous les Morts pour la France



## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022, n'oubliez pas de le faire : Service-Public.fr vous présente les différentes démarches à effectuer.

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour vous inscrire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de [recensement citoyen](#) à partir de 16 ans.



### Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022

# Le mot du Maire

*Madame, Monsieur, chères Chavannotes et chers Chavannots,*

*C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous pour vous redire ma fierté d'administrer cette belle commune de la Chavanne.*

*Pour m'accompagner dans cette tâche je sais pouvoir compter sur l'aide précieuse des personnels communaux dont je tiens à souligner le professionnalisme, sans oublier l'engagement au quotidien de l'équipe municipale.*

*Qu'ils en soient les uns et les autres remerciés.*

*Pour la deuxième année consécutive cette pandémie ne nous permet pas de nous rencontrer. Mais elle ne doit pas nous empêcher de communiquer. L'Arbre à Vœux installé à votre intention en est une illustration. Nous restons à votre écoute afin que nos décisions présentes et futures vous apportent un meilleur service, celui que vous êtes en droit d'attendre.*

*En cette période de vœux, j'émets le souhait que l'incertitude générée par la Covid, ne nous éloigne pas les uns des autres mais nous donne la force de nous rassembler autour de projets forts pour notre commune.*

*Lors de ce début de mandat, contraint par la Covid, nous avons été amenés à nous réorganiser, les actions semblent être plus longues à voir le jour, mais les axes de travail ont été fixés et les élus poursuivent leurs missions. Cette lettre d'information reprend un certain nombre d'entre elles, menées tout au long de 2021.*

*Vous pourrez lire dans les pages qui suivent des informations qui concernent directement la municipalité : des informations administratives, les actions sociales, le Conseil Municipal Jeunes, les chantiers, le SIBRECSA... D'autres vous présentent l'engagement des associations communales qui grâce au dynamisme de leurs bénévoles permettent à tout un chacun de pouvoir mener un certain nombre d'activités au sein de la commune.*

*Je terminerai ce mot en vous renouvelant mes meilleurs vœux de santé et de réussite, pour vous et vos proches.*

*Le Maire,  
Michel Duret*

## Etat Civil 2021

**NAISSANCES** - 8 au total dont (autorisation de parution donnée par les parents) :

- \* Ethan, Philippe FANTIN né le 1<sup>er</sup> janvier à Chambéry (Savoie)
- \* Aaron MANIFICAT né le 22 février à Chambéry (Savoie)
- \* Romane BERTHIER née le 21 octobre à Chambéry (Savoie)
- \* Julia, Mila GIROLET née le 31 octobre à Chambéry (Savoie)

### MARIAGES

- \* BONDIER Pierre et LACROIX Marie le 20 mars
- \* COURDIER Arnaud et CHAMPEAU Marilyne le 03 avril

### DECES

- \* LAITHIER Gérard le 1<sup>er</sup> janvier
- \* LOZAT Marie-Jo le 10 janvier
- \* HORN Jean-Pierre le 21 janvier
- \* GARAVEL Edith le 30 janvier
- \* CROZET Claude le 16 mars
- \* PORRAL François le 12 juillet
- \* TRIBOLO René le 24 novembre

# Informations municipales



## Quand ?

L'ensemble de la population est recensée tous les cinq ans, dans les communes de moins de 10 000 habitants. La population de la Chavanne est concernée cette année 2022, suite au report 2021. Celui-ci aura lieu

**du jeudi 20 janvier  
au samedi 19 février 2022**

(période déterminée pour la France métropolitaine).

## Pourquoi ?

Réalisé par **l'Insee et les communes**, le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population. De ces chiffres découle la **participation de l'État au budget des communes**. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales et, au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, infrastructures des transports, etc.) et à cibler les différents besoins (logements, ...).

**La réponse aux questionnaires du recensement est donc obligatoire.** Les réponses aux questions sont confidentielles ainsi les personnes ayant accès aux

L'agent recenseur de La Chavanne est  
**madame Albert-Brunet.**

Merci de lui réserver le meilleur accueil

questionnaires sont tenues au secret professionnel. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme.

## Qui ?

Le recensement est mis en œuvre par **la commune** qui confie la remise des documents et la collecte des données à **un agent recenseur**. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

## Comment ?

**Par internet** : En répondant au questionnaire en ligne, en se connectant au site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr), à l'aide de la notice remise par l'agent recenseur.

**Sous forme papier** (si vous ne pouvez pas répondre par internet) :

- En complétant, à l'aide des notices explicatives  
=> une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques du logement ;  
=> autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer.

- En remettant à l'agent recenseur, après prise de rendez-vous, les documents complétés.

## Remarques

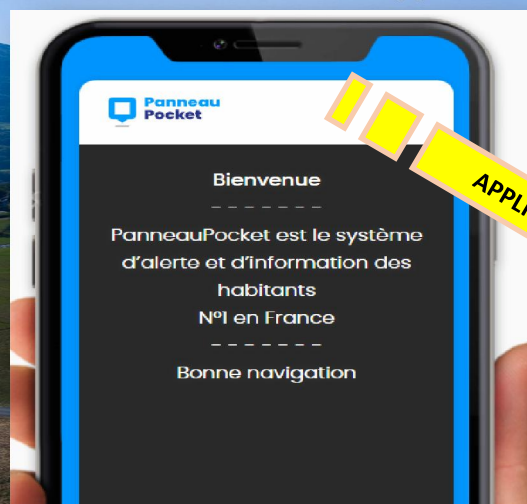
- Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui réclameraient de l'argent.

- Pour en savoir plus : <https://www.le-recensement-et-moi.fr>

<https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/vos-questions>

## **RAPPEL !**

**Panneau Pocket** : une application à votre service pour recevoir instantanément les **INFORMATIONS et ALERTES** de la commune.



**APPLI GRATUITE à télécharger**

Au service des habitants avant tout !  
Grâce à l'application mobile PanneauPocket, les informations et alertes des Mairies, EPCI, Intercommunalités, Écoles et RPI, Offices de tourisme, Ehpad, Associations sportives ou culturelles, vous accompagnent partout.

PanneauPocket est disponible sur



# Les salles communales

La commune dispose de 2 salles pouvant être mises à disposition : salles Granier et Arclusaz. Le prêt d'une salle communale n'est possible que pour :

- Des associations ;
- Des particuliers, seulement s'il s'agit d'y organiser des activités d'intérêt général ou utiles à la population de notre commune.

C'est Monsieur le maire qui accorde, ou pas, cette mise à disposition.

Pour cela il convient de faire une demande auprès de la mairie.

Pour les particuliers qui n'entrent pas dans le cadre défini par le règlement des salles communales, il est possible de louer l'Espace du Marais. Là aussi les demandes doivent se faire en mairie.

*Le règlement des salles est consultable en ligne (site internet de la mairie : <http://lachavanne.fr/>)*

# Les chantiers

**2021** a vu aboutir les travaux concernant l'accueil de la mairie et la nouvelle salle annexe (salle Arclusaz).

La conception de l'ensemble de ces locaux permet maintenant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il en est de même pour la salle des mariages, devenue salle Granier.



**2022** permettra d'améliorer la sécurité au niveau du parking de l'église et du monument aux morts, le tout s'intégrant dans l'existant.

Projet :

- pour le monument aux morts : pose de garde-corps se rapprochant, dans la conception, de l'existant.
- pour le parking de l'église : pose d'une réhausse sur le mur en béton.

# Travaux-aménagement

## Le city-stade – terrain multisports lieu de rencontres et règles de vie...

En 2012, la commune s'est dotée d'un city-stade, installation urbaine dédiée à la pratique d'activités sportives, dans le but de proposer aux habitants un espace ouvert de rencontres, accessible à tous et sur une base de sports de ballon.

Le terrain de La Chavanne est une installation de 24 x 12 mètres recouverte d'une matière synthétique et entourée de barrières et de filets réhausseurs dits pare-balls (seront renouvelés en 2022). Il a été fait le choix d'une structure de très haute qualité répondant aux normes les plus élevées en matière de sécurité et de résistance à l'usure pour un équipement à usage collectif.

A l'automne 2021, le revêtement synthétique a été renouvelé pour un montant de 9230 € HT.

C'est un investissement conséquent pour la commune.

Conformément à sa destination principale, c'est une installation en libre d'accès, installée en bordure d'une zone bâtie, et encadrée par un règlement qu'il est parfois nécessaire de rappeler.

La première de ces règles qui pourrait ne pas avoir à être écrite, tant elle est dictée par le bon sens, est le respect. Le respect des autres utilisateurs, le respect des riverains, le respect des installations et de leur environnement.

Au cours de divers échanges avec la population, il est souvent souligné que le concept global répond parfaitement aux attentes des jeunes et moins jeunes quant à l'utilisation stricte du city stade. Il y a de vrais échanges sportifs et sociaux, l'activité est réalisée en parfaite acceptation des comportements attendus sur cet espace et c'est un attrait valorisant incontestable.

Il est hélas parfois constaté que certaines attitudes, certes très marginales, ternissent l'image que la commune veut donner à cette zone. Le principal écart concerne la propreté des abords alors que des poubelles adaptées sont mises à la disposition de tout le monde et qu'un nettoyage régulier est effectué.

**Il est de la responsabilité de tous de respecter et de faire respecter ces règles.**

La liberté d'accès est une confiance qui est faite aux utilisateurs. Elle implique l'acceptation du règlement et des consignes en vigueur. Ces 2 documents sont présents sur le site et ne sauraient être ignorés.



**A bientôt sur le city-stade et bonnes activités physiques à tous. !**

# Chantier-aménagement

## L'aire de covoiturage avec ombrières photovoltaïques de l'échangeur autoroutier de La Chavanne, c'est parti !

En Cœur de Savoie, à La Chavanne, on associe mobilité et production d'énergie.

Dans le cadre de la compétence mobilité et de la Transition énergétique, la Communauté de communes développe en lien étroit avec les communes de Cœur de Savoie des projets pour faire en sorte que notre territoire communautaire atteigne les objectifs que notre Communauté de communes s'est fixés .


Cœur de Savoie doit être à l'horizon 2050, un **Territoire à Energie Positive** (TEPOS) c'est à dire qu'il produise autant d'énergie - avec le développement des énergies renouvelables (ENR) - qu'il n'en consomme, via des économies d'énergie, tous secteurs confondus (bâtiments, transport, agriculture, industrie...). Cœur de Savoie doit aussi répondre parallèlement aux enjeux de la mobilité, sous toutes ses formes, en jouant sur les complémentarités et l'intermodalité.

L'aire de covoiturage de l'échangeur autoroutier de La Chavanne, avec ses **ombrières photovoltaïques** (production d'énergie électrique via des panneaux solaires), participe à ces deux objectifs.


Le projet s'est fait en partenariat avec la société d'autoroute **AREA**, la **communauté de communes Cœur de Savoie**, et la commune de **La Chavanne**.


L'aire de covoiturage est située sur le territoire de notre commune, comme une partie de la centrale hydroélectrique Chavort en contrebas du pont sur l'Isère. Ces deux aménagements participent au renforcement de la production d'énergies renouvelables et à l'objectif de transition énergétique dans le cadre du programme TEPOS sur le territoire de La Chavanne et de Cœur de Savoie.

Le maire et les élus en charge du suivi du projet, se sont impliqués dans son élaboration à travers leurs réflexions, leurs suggestions et leurs demandes :

 Pour que l'intégration de l'aire de covoiturage et les ombrières photovoltaïques qui les recouvrent soient bien intégrées dans le paysage, les élus municipaux ont demandé que soit créé un

cordon périphérique terrassé surélevé et parallèle à la départementale pour créer une séparation et un masque visuel de l'aire de covoiturage depuis la route. Ce cordon paysager sera composé d'arbustes et d'arbres, d'essences variées, favorisant la biodiversité.

 Ils ont participé à l'élaboration d'un projet de piste cyclable pour connecter l'aire de covoiturage à Montmélian en passant par la bordure droite de la départementale dans le sens La Chavanne Montmélian, le chemin de la Digue sur la berge rive gauche de l'Isère côté La Chavanne, le Pont Morens pour rejoindre côté Montmélian l'itinéraire cyclable de l'autre côté de la départementale à l'arrière de l'hôtel George. Cet itinéraire cyclable, et le parking dédié aux vélos sur l'aire de covoiturage, permettront aux usagers de proximité de se rendre en vélo, pour prendre leur covoiturage en tant que passagers et ainsi éviter de générer des déplacements de proximité immédiate en voiture et mobiliser des places de parking au détriment de personnes venant de plusieurs kilomètres ou de plus loin.

 Deux emplacements ont été demandés également pour que des professionnels puissent proposer, via des fourgons spécialement aménagés, des plats à emporter, ou pour que des producteurs locaux puissent faire de la vente directe de leurs produits agricoles.

Comme chacune et chacun a pu le constater, depuis fin novembre les travaux de terrassement ont commencé. Ils devraient se terminer dans la deuxième quinzaine de janvier. L'appel d'offre pour les ombrières photovoltaïques a été attribué.

D'autres travaux suivront, nous vous en informons dans les prochaines publications.

La réalisation de ce projet participe aussi à la dynamique économique locale et à l'emploi, puisque plusieurs entreprises implantées à La Chavanne ou sur le territoire de Cœur de Savoie ont été retenues.

# Le conseil municipal des jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est un comité consultatif constitué de jeunes Chavannots qui ont fait le choix de s'investir pour leur commune.

Ils sont au nombre de dix. Cinq filles et cinq garçons, âgés de 12 à 18 ans, dont trois nouveaux membres.

Leurs actions sont multiples mais leur point d'orgue est le village et ses habitants.

Cette année, les jeunes ont ainsi apporté leur contribution dans différents domaines :

## L'embellissement de la commune

- Peinture de silhouettes métalliques les « Chats Vanneaux ». C'est une des toutes premières actions. Cette réalisation, en l'honneur des habitants, est installée devant la mairie.
- Décorations de Noël : rénovation des anciennes décorations (Père-Noël, Bonhomme de neige...) et peinture de nouveaux sapins. Tous ces éléments ont été fabriqués par Bernard Revy, personnel communal, à partir de matériaux de récupération.

## Commémorations

Les jeunes sont présents, au côté des élus, lors des différentes cérémonies :

- Le 8 mai, cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945 ;
- Le 25 août, pour la cérémonie d'hommage à Guy Gelon ;
- Le 11 novembre, commémoration soulignant l'armistice mettant fin en 1918 à la Première Guerre mondiale.

Lors des cérémonies, ils sont porte-drapeaux et porte gerbes.

Le 11 novembre ils ont participé activement au service lors du vin d'honneur proposé aux habitants à l'issue de la cérémonie.

## Projets qui ont vu le jour en 2021 et qui pourraient être réalisés en 2022

- Plantations d'arbustes devant la salle Arclusaz ;
- Installation de silhouettes pour inciter les automobilistes à respecter les limitations de vitesse dans le village ;
- Installation d'ECO poubelles (Energie Collecte Objets) dans le cadre d'un budget participatif jeunes proposé par Cœur de Savoie ;
- Restauration de l'hôtel à insectes...



Les 10 membres : Arthur-Valentin-Luc-Axel – Jade-Lila-Julie-Rose-Louis-Lara



Projet plantations



Les Chats Vanneaux



Cérémonie du 11 novembre





# Actions sociales

## Les aînés

Comme chaque année, le conseil municipal propose des actions destinées aux aînés (personnes de 70 ans ou plus résidents dans la commune).

Au choix chacun a pu bénéficier soit :

- \* D'un colis de Noël distribué par des élues;
- \* D'une aide financière;
- \* D'un repas au restaurant « La Glycine ». En raison de la Covid, il se déroulera le samedi 2 avril à midi.



## Lettre du Père-Noël

La commune met à disposition des enfants une boîte aux lettres du Père-Noël.

Des élues se chargent d'aider le Père-Noël à répondre aux enfants qui reçoivent à leur tour une lettre, du Père-Noël...



## Les enfants, 2 aides proposées :

- \* Aide au financement des cartes de transports scolaires pour les enfants de maternelle et primaire (40 € par carte de transport scolaire) ;
- \* Aide aux inscriptions à des activités sportives, culturelles ou artistiques (30 € maximum par enfant et par année).

L'aide est réservée aux enfants nés entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2015), résidant en résidence principale dans la commune de La Chavanne et inscrits à l'année (année scolaire ou année civile) à une activité sportive, culturelle ou artistique (un club sportif, une médiathèque, un cours de musique ou de dessin...).



# Les Associations - communiqués

## DU FIL, DES CROIX

Echanges relationnels et, bien sûr, échanges sur nos travaux ; Convivialité.

Voilà les buts que poursuit notre association surtout pour nous aider à traverser cette période difficile de pandémie.

A la rentrée, nous étions toutes heureuses de nous retrouver pour ces après-midi ou soirées de partage.

Il n'est pas trop tard, ni nécessaire d'être confirmée en PATCHWORK, POINTS DE CROIX ou CARTONNAGE pour venir nous rejoindre.

Vous pouvez nous contacter pour vous informer auprès de :

**Anne-Marie VEILLET 06 38 92 94 28**

**Claire DALBAND-PATASSE 04 79 84 44 86**

## Don de sang



**Je donne dès maintenant**

**1h pour sauver 3 vies !**

En France, les besoins pour soigner les malades nécessitent 10 000 dons

de sang par jour, dont 1 400 en Auvergne-Rhône-Alpes. Il est impératif que la mobilisation de tous soit constante pour continuer à répondre sereinement aux besoins des patients.

Le don de sang est indispensable pour les malades ! Tous les gestes barrières et mesures de distanciation sont mis en place en collecte.

Un donneur averti en vaut deux !

- ♥ Être muni d'une pièce d'identité
- ♥ Avoir entre 18 et 70 ans
- ♥ Peser plus de 50 kg
- ♥ Avoir mangé et bien s'hydrater

Prioriser la prise de RDV pour donner (Celle-ci se fait en ligne sur [mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr) ou sur l'application « Don de sang ».)

**Votre don est précieux, mais pourquoi ?**

Aujourd'hui, il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain et les produits sanguins ont une durée de vie très courte. Votre don est indispensable pour 1 million de malades.

Les prochaines collectes à Montmélian auront lieu à la salle des fêtes « La savoyarde » de 15h30 à 19h30 :

- ♥ **Le vendredi 25/02/2022**
- ♥ **Le lundi 02/05/2022**
- ♥ **Le vendredi 08/07/2022**
- ♥ **Le vendredi 23/09/2022**
- ♥ **Le lundi 12/12/2022**

## SOUVENIR FRANÇAIS

Depuis sa création en 1887, plus de 10 millions de Français et de Françaises ont adhéré à un moment de leur histoire personnelle au Souvenir Français.

En 2018, l'association rassemble 200 000 adhérents dont 100 000 adhérents directs et 100 000 adhérents associés, regroupés dans 1 600 comités locaux. Ce sont ces hommes et ces femmes qui par leur mobilisation bénévole, font vivre au quotidien la mémoire combattante française.

Chaque année les adhérents du Souvenir Français organisent des milliers d'initiatives. A la Chavanne, chaque année depuis 5 ans, le comité de Montmélian organise avec la municipalité l'hommage du 25 août en l'honneur de Guy Gellon.

Contact : Ghislain GARLATTI 06 88 72 87 77

plus d'info sur : <https://souvenir-francais-savoie.org/comite-montmelian-souvenir-francais.html>



## DU SOLEIL DANS NOS ASSIETTES

**Projet de jardin potager partagé sur notre commune**

Vous souhaitez cultiver vos légumes dans la dynamique d'un groupe tout en étant guidé par un maître d'œuvre compétent ?

Donnons vie à une zone de maraîchage et de verger au cœur du chef-lieu !

Le terrain, privé, d'un hectare, sera travaillé dans le respect de la terre, au cahier des charges : pas d'intrant chimique et le minimum de labourage.

Ce projet est porté par l'association « Du Soleil dans nos Assiettes », déjà active sur notre commune depuis quelques années avec diverses initiatives telles qu'accueil de stages (poêle de masse, solaire thermique et photovoltaïque) et organisation d'atelier (cuissons à énergies renouvelables, conservation sans électricité et cuisine végétale)

Retrouvons-nous pour présenter le projet, décider ensemble des modalités et visiter le terrain le 20/02/2022 à 09h00 (RDV sur le parking de la mairie.)

*David Szumilo*



# Les Associations - communiqués

## TELETHON 2021

A la Chavanne chaque année, le Téléthon est organisé par notre équipe de bénévoles motivés. Malgré le contexte sanitaire et les contraintes administratives, avec le soutien de M. le Maire, notre équipe a mis toute son énergie pour que l'édition 2021 du Téléthon ait lieu.

Cette journée s'est déroulée dans les salles de la Mairie (l'Arclusaz et le Granier) où nous avons pu vendre les pâtisseries maison (merci aux généreuses pâtissières), les billets de tombola, les jouets de Noël, les diots (environ 600), les pochettes surprises, les papillotes, les jouets de Noël, les confections artisanales et organiser notre chaleureux petit déjeuner.

**Nous avons pu reverser à l'AFM-TELETHON la totalité de notre recette qui s'élève à 4190€ + 1000€ de dons.**

Pour compléter cette édition, **un rendez-vous est fixé le samedi 11 juin 22 au Marais** où un vide grenier sera prévu en lien avec l'association « La Chav'anaise ».

Nous remercions bien sincèrement tous les participants et les donateurs qui ont contribué à la réussite de cette journée de solidarité.

L'équipe du Téléthon est à la recherche de nouveaux bénévoles, merci de vous rapprocher de **Marc**.

(portable : 06 37 11 13 17)



## Association YOGA

Bonjours les Chavannots (ou Les Chats-Vanneaux pour faire un clin d'œil aux jeunes du CMJ) .

L'Association Yoga de Bourgneuf et de ses environs en Cœur de Savoie, est enfin revenue au village.

Depuis le 21 septembre 2021 la pratique hebdomadaire du Hacha-Yoga y est assurée chaque mardi soir par la professeure

Françoise Carle, diplômée F.F.H.Y. , elle enseigne au sein de notre association depuis 10 ans.

Nous proposons régulièrement des séances spéciales, dites « Ateliers » car payants en plus de la cotisation. L'Atelier du 06 novembre fût : « Yoga et Voyage Sonore » avec V. Miège, qui nous a transporté durant 2 heures à travers la méditation...idéalisée par nos rêves , au son des bols tibétains, clochettes, flûtes, tambours et autres chants du monde.

Le mardi 28 décembre 2021 a eu lieu une séance de Relaxation Coréenne ( Détente complète du corps ) dans la salle de Chamousset de 16h00 à 18h30 ( voir le visuel sur le site )

Le mardi 21 décembre 2021 , bien installés au chaud nous pourrons tous assister à une séance gratuite

de Hatha-Yoga, que l'on soit curieux ou en découverte de cette discipline, venez nous rendre visite et vivez la convivialité de ce groupe.

Nous profitons de cette page pour remercier Monsieur le Maire et son équipe municipale pour la mise à disposition de la nouvelle salle Arclusaz, spacieuse et fonctionnelle pour la satisfaction de tous .

Les cours sont interrompus pendant les vacances scolaires mais dès le 03 janvier 2022 la reprise des cours hebdomadaires

nous permettra d' accueillir dans n'importe quel cours les débutants ou les confirmés , avec une cotisation 2022 au prorata .

Prenez le temps de découvrir notre site ( yogadebourgneuf.com ) .

La présidente et son équipe dirigeante vous souhaitent de Bonnes Fêtes de fin d'année ainsi que nos Meilleurs Vœux de Bonne santé et de Bonheur pour 2022.

*Françoise Mano.*



**La Chav'anaise** est une

association qui a pour but de collecter des fonds pour aider au financement de projets culturels, éducatifs et sportifs organisés au sein de l'école communale de La Chavanne/Planaise.

Pour cela, nous proposons tout au long de l'année scolaire des opérations de vente à destination des parents d'élèves mais également à l'ensemble des habitants des villages de La Chavanne et Planaise (madeleines Bijou, Chocolats de Noël, sapins de Noël, vente de diots, marché producteur...).

La Chav'anaise c'est, aujourd'hui, un collectif d'une vingtaine de parents d'élèves soudés et motivés !

Merci à tous pour votre accueil et votre soutien lors de nos opérations !

Contacts :

Mail : [chavanaise@gmail.com](mailto:chavanaise@gmail.com)

FaceBook : <https://www.facebook.com/lachavanaise73/>

# SIBRECSA Collecte des déchets ménagers et recyclage

La collecte, la gestion et le traitement des déchets ménagers de la commune relève de la compétence du Syndicat Intercommunal du BREda et de la Combe de SAvoie (SIBRECSA).

Le site internet de cet organisme : [www.sibrecsa.fr](http://www.sibrecsa.fr) propose de multiples informations très adaptées ainsi que de nombreux supports pédagogiques tout public.

En amont de cette gestion, et à notre niveau individuel, nous avons la possibilité/responsabilité d'agir sur la réduction des déchets que nous produisons. L'augmentation régulière de ces derniers est certes liée à l'augmentation de la population, mais plus encore, à nos modes de consommations. L'objectif étant de dévier une partie des déchets vers des filières de valorisation.

Le meilleur déchet reste celui qui n'est pas produit, qui n'est donc pas collecté et qui n'a donc pas besoin d'être traité.

## Tri sélectif à La Chavanne

3 Points d'Apports Volontaires (PAV) sont mis à la disposition des habitants.

Ils sont chacun composés de 3 containers distincts (plus 1 spécifique aux cartons sur l'emplacement du Marais).

Depuis fin 2019, les PAV accueillent la presque totalité des déchets ménagers générés au sein des foyers ou des structures collectives (ce qui explique partiellement l'augmentation des quantité récupérées sur le tableau ci-dessous)



😊 La commune de La Chavanne fait figure de bon élève, et il faut souligner cet effort citoyen qui doit se poursuivre.

	Emballages		Papier		Verre		TOTAL		Évolution
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019/2020
	Kg collectés		Kg collectés		Kg collectés		Kg collectés		
	16 365	20 520	12 174	10 671	27 734	35 542	56 273	66 733	18,59%
	Kg /habitant		Kg /habitant		Kg /habitant		Kg /habitant		
<b>La Chavanne</b>	<b>26,18</b>	<b>29,96</b>	<b>19,48</b>	<b>15,58</b>	<b>44,37</b>	<b>51,89</b>	<b>90,04</b>	<b>97,43</b>	<b>8,20%</b>
Total SIBRECSA	16,20	18,57	17,34	14,52	36,39	38,38	69,93	71,48	2,75%

## 10 gestes pour la prévention

Aujourd'hui, nous produisons chacun et en moyenne 350 kg de déchets par an. Le tri n'est pas un mode de vie, ce sont des gestes responsables de chacun qui permettront de diminuer nos déchets.

- ♣ J'utilise des sacs réutilisables
- ♣ Je choisis des produits pauvres en emballage
- ♣ Je privilégie les emballages recyclables et écologiques (verre – aluminium – carton) par rapport au plastique
- ♣ J'évite les produits jetables ou à usage unique.
- ♣ Je bois l'eau du robinet
- ♣ Je limite ma consommation de papier au strict minimum.
- ♣ Je lutte contre le gaspillage alimentaire
- ♣ Je composte mes déchets organiques
- ♣ Je prolonge la durée de vie de mes équipements (dons – troc – réparation)
- ♣ Je choisis des produits plus respectueux de l'environnement